

Les prix des différents produits chimiques sont des prix nets, il convient de tenir compte des points suivants :

- TVA non comprise.
- Redevance poids lourd (RPLP) non comprise, en fonction du poids.
- Participation aux frais de transport de matières dangereuses (taxe SDR/ADR) non comprise, forfait de 30 Frs par livraison.
- Taxe COV non comprise pour les produits tel que benzine, acétone ou autres.
- Commande minimum de 200.-
- Les prix sont donnés en fonction du poids, ceci fait que certains emballages ne seront pas entièrement remplis.
- Les prix sont revus tous les trimestres.

Dans le but de ne pas gaspiller les emballages, un système de consigne est appliqué, soit :

- Bidons de 25 à 30 litres :
 - une consigne de 15.- est facturée lors de la livraison de chaque bidon.
 - une consigne de 15.- est créditée lors du retour de chaque bidon.
- Bidons de 50 litres et fût de 200 litres,
 - une consigne de 30.- est facturée lors de la livraison de chaque fût.
 - une consigne de 30.- est créditée lors du retour de chaque fût.
- Container de 500 litres et plus :
 - une consigne de 100.- est facturée lors de la livraison de chaque container.
 - une consigne de 100.- est créditée lors du retour de chaque container.
 - Une somme de 10.- est facturée pour les frais d'entretien du container.
- Euro palette en bois :
 - une consigne de 20.- est facturée lors de la livraison de chaque palette.
 - une consigne de 20.- est créditée lors du retour de chaque palette.
- Cadre pour euro palette en bois :
 - une consigne de 40.- est facturée lors de la livraison de chaque cadre.
 - une consigne de 40.- est créditée lors du retour de chaque cadre.

Lors de chaque commande, il est nécessaire de communiquer le nombre de récipients, ainsi que le nombre de palette en retour, et ceci afin de pouvoir gérer la place à l'intérieur du camion, et de ne pas oublier de créditer le matériel.